

01

Créer une Fondation ou un Fonds philanthropique?

- Le Fonds philanthropique est l'alternative en pleine croissance depuis une décennie qui ravit les donateurs souhaitant focaliser leur temps et leur énergie sur leur cause sans développer une infrastructure dédiée. C'est aussi une option idéale pour démarrer une activité philanthropique qui peut prendre de l'ampleur avec le temps ;
- La Fondation est aujourd'hui la solution la plus utilisée et la plus connue, et demeure adéquate notamment lorsque les fondateurs souhaitent engager du personnel et exercer un contrôle fort sur l'ensemble des activités.

02

Soutenir une association en direct ou créer un Fonds philanthropique?

La majorité des donateurs en Suisse et dans le monde soutient directement une association. Mais si votre donation devient importante, régulière ou s'inscrit dans un projet plus cohérent ou plus personnel, un fonds philanthropique permet de structurer et professionnaliser votre générosité, ce qui contribue à maximiser son impact.

03

Comment choisir ma cause? Comment mettre en œuvre mon dessein ?

Trouver 'sa' cause et 'son' mode de soutien ne sont pas des questions anodines. Nous vous accompagnons dans la définition de votre engagement philanthropique et vous mettons volontiers en relation avec des conseillers en philanthropie qui aideront à faire mûrir votre projet.

04

Combien ça coûte?

- Ouverture du fonds : CHF 5000.- ;
- Gestion : 3 à 5% des montants donnés chaque année à des projets depuis votre compte (min CHF 3'000.- / an). Le pourcentage dépend des services demandés par le donateur et de la complexité du fonds.

05

Suis-je libre de mes choix ?

- Bien sûr. En tant que donateur, vous pouvez
- Recommander les associations d'utilité publique en ligne avec les buts généraux de la fondation, que soutient votre fonds ;
 - Créer un Comité de pilotage qui se verrait déléguer tout ou une partie de la distribution des fonds par le Conseil de fondation ;
 - Désigner un prestataire reconnu pour la gestion patrimoniale du fonds.

06

Puis-je faire évoluer mon fonds ou le fermer ?

- Il est possible de rajouter un membre dans le Comité de pilotage ou de redéfinir des montants à attribuer ;
- Le fonds peut être fermé si les moyens financiers ne sont plus disponibles ou si les fonds sont transférés à une fondation que le donateur aurait désignée ou créée, pour autant que les buts soient les mêmes dans leurs intentions.

Pourquoi Swiss Philanthropy Foundation?

Swiss Philanthropy Foundation est une fondation abritante de droit suisse, d'utilité publique, créée en 2006 et exonérée fiscalement.

Notre mission est d'encourager la philanthropie en accompagnant la création, en hébergeant et en administrant des fonds philanthropiques.

Gage essentiel pour un accès facilité à la philanthropie, ces trois valeurs dictent notre action :

- ▶ **Indépendance**
- ▶ **Professionalisme**
- ▶ **Simplicité**

Quatre avantages distinctifs caractérisent nos solutions



Souplesse

Grâce aux buts larges de la Fondation, vous pouvez soutenir une grande variété de projets, tout en bénéficiant d'une gestion opérationnelle souple quant à l'organisation de votre fonds.



Impact

Tous vos efforts sont concentrés sur l'atteinte de vos objectifs philanthropiques et bénéficient de conseils avisés.



Coût moindre

Pas de démarche onéreuse et chronophage ni de charges opérationnelles liées à la création puis à la gestion d'une Fondation. Les frais étant mutualisés entre nos différents fonds abrités, l'administration totale du fonds est comprise entre 3 et 5% des montants donnés annuellement.



Légitimité

Notre Conseil de fondation est représentatif des métiers et exigences liés à la philanthropie d'aujourd'hui. Partenaire du réseau Transnational Giving Europe, nous sommes l'alter ego pour la Suisse de grandes institutions telles que la Fondation de France, la Fondation Roi Baudoin en Belgique ou Charity Aid Foundation au Royaume-Uni.

Entre 2006 et 2016

36 fonds philanthropiques créés représentant :

- > CHF 163 millions abrités
- > CHF 8.5 millions distribués en moyenne chaque année
- > Plus de 100 projets soutenus localement et internationalement couvrant de nombreux secteurs (santé, éducation, recherche, culture, environnement, social ...).

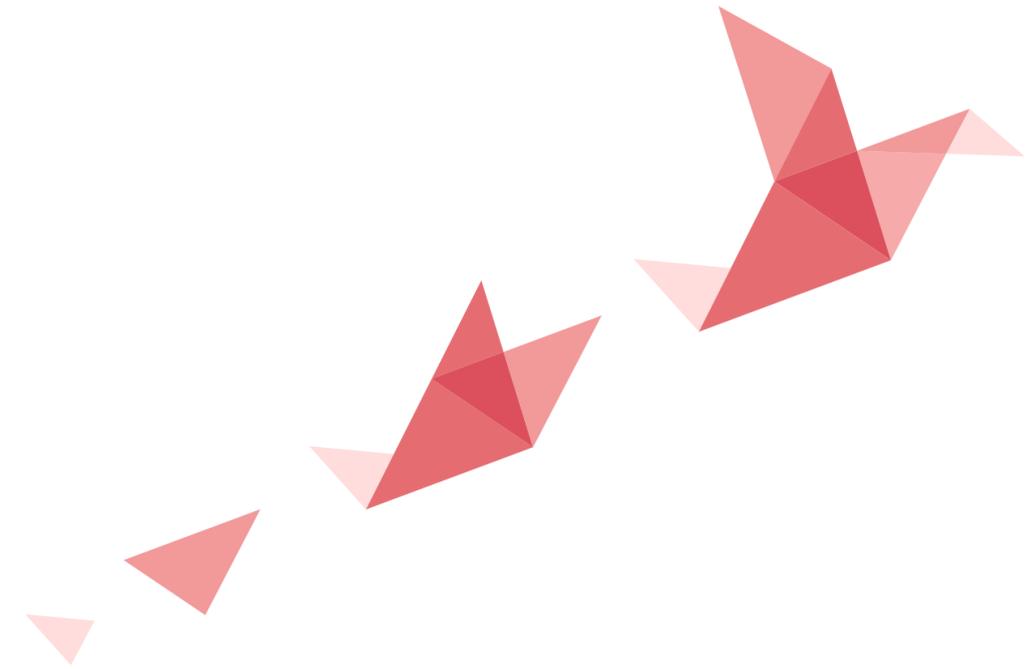
Swiss Philanthropy Foundation a adopté pour sa gestion une Charte de bonne gouvernance approuvée par le Centre d'Etudes de la Philanthropie en Suisse (CEPS) de l'Université de Bâle qui fait référence en la matière. Nos états financiers sont révisés par PWC à Genève.



SWISS PHILANTHROPY

Foundation

Création et administration de fonds philanthropiques



Vous, philanthrope?

Le moment est venu de donner un sens à votre patrimoine, en votre nom, celui de votre famille ou d'un être cher? Que vous soyez donateur ou "donActeur", notre mission est d'offrir

Un accès facilité à la philanthropie

Vous êtes un particulier, un entrepreneur, une famille...

3 options pour un accès facilité à la philanthropie

Créer un fonds philanthropique nominatif	Rejoignez un fonds philanthropique thématique	Effectuez un don transfrontalier en Europe
<p>Principe Avec un fonds nominatif – en votre nom, celui de votre famille ou d'un être cher – vous créez une structure autonome abritée au sein de notre fondation.</p> <p>Chaque fonds nominatif est géré par un 'Comité de pilotage', composé du donateur ou d'un représentant, éventuellement de ses proches, d'un membre du Conseil de notre Fondation et/ou d'experts externes désignés par la Fondation.</p> <p>Avantages Cette solution permet aux particuliers de déléguer à notre Fondation les aspects administratifs et légaux afin de pouvoir se dédier à la cause choisie.</p> <p>Les frais de gestion sont moindres puisqu'ils sont mutualisés entre les différents fonds.</p> <p>Vous pouvez également choisir l'option du fonds philanthropique collaboratif alimenté par plusieurs donateurs, administré de la même manière que le fonds philanthropique nominatif.</p> <p>Apports</p> <ul style="list-style-type: none"> • Constitution d'un fonds nominatif ou collaboratif avec capital initial : minimum CHF 300'000.-; • Constitution d'un fonds nominatif ou collaboratif sans capital initial : minimum CHF 100'000.- par an pour un engagement de trois ans au minimum. 	<p>Principe Vous choisissez d'associer vos ressources à l'un des fonds philanthropiques thématiques déjà créés au sein de notre fondation :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Education et Emploi • Santé • Impact Social • Promotion de la philanthropie <p>Avantages Notre Conseil de fondation assure l'attribution des montants à des projets rigoureusement sélectionnés, sans frais aucun pour le donateur.</p> <p>Chaque donateur est régulièrement informé de l'impact concret des projets soutenus par le fonds thématique.</p> <p>A partir de donations de CHF 100'000.-, un accès direct aux projets sur le terrain est facilité.</p> <p>Apports Donation minimale de CHF 10'000.-</p>	<p>Principe Unique en Suisse, Swiss Philanthropy Foundation est membre de Transnational Giving Europe (TGE), le réseau de donations transfrontalières européennes qui permet à plus de 3'000 donateurs par an de soutenir des projets dans une vingtaine de pays européens tout en bénéficiant d'une due diligence rigoureuse et d'une déductibilité fiscale.</p> <p>Avantages Une solution idéale lorsque l'espace professionnel et personnel s'élargit géographiquement. Les législations suivent difficilement le rythme de cette nouvelle réalité et les donations transfrontalières sont encore largement taxées et défavorisées par la plupart des gouvernements.</p> <p>Apports</p> <ul style="list-style-type: none"> • Donation minimum de CHF 500.-; • Les donations de plus de CHF 50'000 sont soumises à des dispositions particulières.

Quel type de philanthrope êtes-vous?

Chaque donateur est unique.

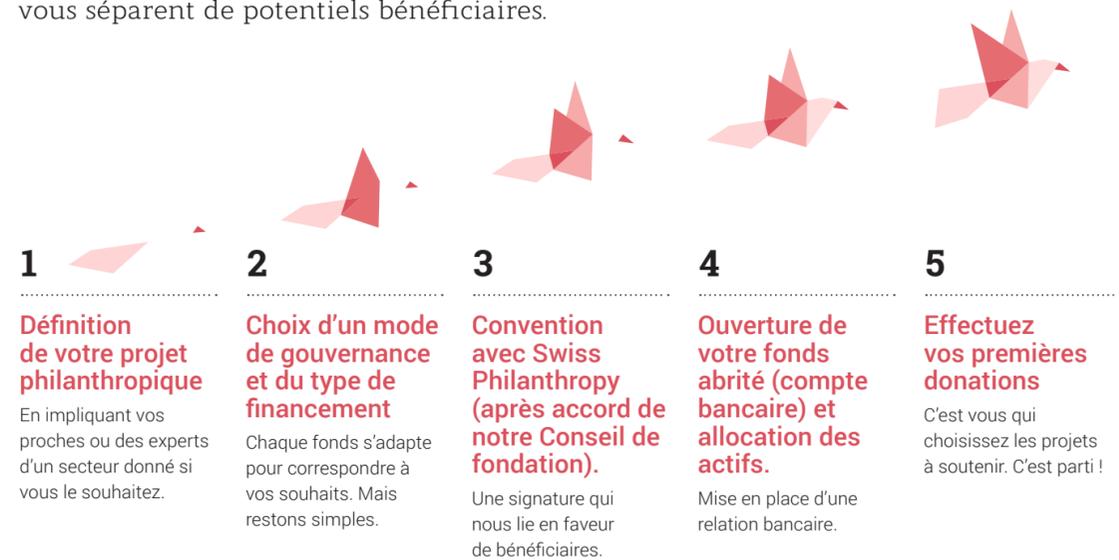
Quelques questions que nous vous poserons lors de notre premier entretien afin de faire connaissance et de vous aider à faire le meilleur choix.

Dans le cadre de votre projet philanthropique, vous souhaitez être:



5 étapes clés pour créer votre fonds philanthropique nominatif

Notre ambition est de réduire au maximum l'espace et le temps qui vous séparent de potentiels bénéficiaires.



Et le meilleur est à venir. Suivons ensemble l'impact de votre projet.

11 réponses à vos questions

07

Quelle est ma responsabilité juridique?

- Les fonds philanthropiques n'ont pas de personnalité juridique propre ; seule Swiss Philanthropy Foundation endosse la responsabilité juridique pour chacun des fonds qu'elle abrite. Le Conseil de la fondation doit ainsi garantir que les recommandations du Comité de pilotage sont conformes à ses buts et à la loi suisse ;
- Le rôle et les attributions des donateurs sont clarifiés dans le cadre d'une " Convention de collaboration ".

08

Combien de temps faut-il consacrer à l'animation d'un fonds philanthropique ?

- Le fonds philanthropique nominatif s'adapte au donateur et lui permet de s'impliquer dans la mesure de son intérêt. Idéal pour celui qui souhaite se concentrer sur les projets soutenus, agir dans un temps limité ou démarrer un engagement sans créer sa propre fondation ;
- Le fonds thématique est celui qui demande le moins de temps car le donateur donne un montant initial ou régulier au sein du fonds soutenant la thématique qui l'intéresse. Il/elle pourra ensuite recevoir des rapports ponctuels sur l'utilisation et l'impact de sa donation ;
- Le fonds collaboratif est le fonds qui nécessite le plus de temps car il implique de la coordination entre donateurs. Ce temps varie selon la nature et la complexité des intentions.

09

Quel est le moment idéal pour créer un fonds philanthropique ?

- Que vous soyez une personne jeune et active, professionnelle accomplie ou retraitée, ou bénéficiaire d'un legs, il n'y a pas d'âge pour être philanthrope et commencer un engagement ;
- Notre Fondation abrite des projets philanthropiques de maturité diverse et il n'est pas nécessaire d'avoir un projet abouti pour ouvrir un fonds.

10

Comment associer ma famille ou mes proches à l'animation d'un fonds ?

Chaque fonds a un Comité de pilotage qui peut intégrer des amis et membres de la famille, des partenaires, des experts.

11

Mon fonds sera-t-il discret ou visible ?

Swiss Philanthropy Foundation abrite des fonds philanthropiques qui sont discrets aux yeux du public et d'autres qui souhaitent une visibilité. C'est le donateur qui décide. Vous pouvez lui donner votre nom ou un nom générique. Une charte est définie à l'ouverture du fonds au sein de laquelle ces questions de positionnement sont traitées.

Cependant, le Conseil de fondation travaille en toute transparence avec les autorités compétentes.